

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 338/2022

A la Société MICROCOM Sarl

Après avoir reçu le contrat du marché relatif aux abonnements mensuels connexion sans fil capacité : 4096/4096 kbps (bande dédiée), conclu avec le Ministère du Budget, pour un montant total hors taxe de dollars américains quarante-deux mille neuf cent septante-neuf, vingt centimes (USD 42 979,20) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit USD 300,85 (dollars américains trois cent, quatre-vingt-cinq centimes)

Fait à Kinshasa, le 17/11/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Raymond M.L YUMBA

Directeur Général a.i